

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.12/296/Add.1
9 avril 1953
FRANCAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE
Cinquième Session
Rio de Janeiro - Brésil
9 avril 1953

RAPPORT DU SECRETIRE EXECUTIF SUR L'ETAT D'AVANCEMENT
DU PROGRAMME D'INTEGRATION ET DE RECIPROCITE
ECONOMIQUES EN AMERIQUE CENTRALE

1. Assistance technique

Le Bureau de l'assistance technique, lors de la session qu'il a tenue à New-York du 16 au 26 mars 1953, a examiné les demandes d'assistance technique relatives à l'intégration économique de l'Amérique centrale, ainsi que le rapport du Groupe de travail.

À la suite de ses délibérations, le Bureau s'est déclaré décidé à coopérer avec les Républiques d'Amérique centrale à la mise en pratique des résolutions adoptées à la Conférence de Tegucigalpa et a promis d'accorder à cet effet, dans les limites actuelles de son budget, l'assistance technique sollicitée. Pour l'année 1953, l'Administration de l'assistance technique fournira les experts nécessaires à l'exécution des programmes relatifs à l'institut des recherches de technique industrielle, à l'école supérieure d'administration publique, et à l'énergie électrique. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture mettra en train l'exécution du programme relatif à l'élevage et aux produits libres et, conjointement avec l'Administration de l'assistance technique,

/celle du

celle du programme relatif aux produits forestiers, au papier et à la pâte à papier. L'Organisation internationale du Travail et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture entreprendront l'exécution du programme de formation technique et administrative. On peut prévoir que les premières missions commenceront leurs travaux en juillet 1953.

Le Bureau de l'assistance technique a convenu que les différentes organisations tiendraient compte, dans leurs prévisions budgétaires pour 1954, des autres demandes relatives à l'intégration et à la coopération économiques en Amérique centrale et celles qui pourraient naître de l'action des missions qui auront fonctionné en 1953.

Pour coordonner les différents aspects de l'assistance technique apportée aux Républiques d'Amérique centrale par les organisations internationales, et notamment ceux qui concernent les programmes de coopération économique, le Bureau a convenu de désigner un représentant résident pour l'ensemble des cinq pays; il sera secondé par un groupe de travail constitué comme celui qui a fonctionné en novembre-décembre 1952.

2. Sous-Comité d'unification de la nomenclature douanière en Amérique centrale.

Au début de mars 1953, comme le prévoyait son programme, le Sous-Comité d'unification de la nomenclature douanière en Amérique centrale, qui siégeait à Tegucigalpa, a terminé ses travaux. Il avait, au cours de ses délibérations, mis au

point un projet de nomenclature qui correspondrait à l'état actuel du commerce extérieur des cinq pays et qui pourrait, s'il est adopté, constituer à l'avenir une nomenclature douanière unique pour toute l'Amérique centrale, ce qui présenterait de grands avantages pour la politique de coopération économique. La nomenclature adoptée par le Sous-Comité de Tegucigalpa suit un plan de classement conforme à la Classification-type pour le commerce international adoptée par l'Organisation des Nations Unies; grâce à ce plan, on dispose d'un classement unique qui peut servir aussi bien pour les tarifs douaniers que pour les statistiques. Il représente un grand pas sur la voie de la simplification administrative et de la comparabilité des données à des fins pratiques.

Le Comité de coopération économique, composé des Ministres de l'économie de l'Isthme américain, sera saisi, lors de la prochaine session, du rapport du Sous-Comité et du Projet de nomenclature douanière pour l'Amérique centrale.^{1/}

^{1/} Voir le document E/CN.12/296/Add.2: "Rapport sur le programme d'intégration et de réciprocité économiques en Amérique centrale".

